

## **CAHIER DES CHARGES**

**Réalisation d'un film de promotion de la forêt et de la sylviculture  
dans le Parc naturel régional des Grands Causses**

**Marché n°2017-A321-2**



## Contenu

<b>1</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>NATURE DES PRESTATIONS.....</b>	<b>5</b>
2.1	INTITULE DE L'OPERATION.....	5
2.2	ORGANISATION DE L'OPERATION.....	5
<b>3</b>	<b>MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>6</b>
3.1	DESCRIPTION DE L'OPERATION ET TACHES A METTRE EN ŒUVRE .....	6
3.1.1	<i>Généralité.....</i>	6
3.1.2	<i>Conduite du projet.....</i>	6
3.2	ZONE D'ETUDE .....	6
3.3	ROLE ET GOUVERNANCE .....	7
<b>4</b>	<b>DOCUMENTS A PRODUIRE ET AUTRES LIVRABLES.....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>MOYENS ET COMPETENCES A METTRE EN ŒUVRE .....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>PROPRIETE INTELLECTUELLE.....</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>CALENDRIER PREVISIONNEL.....</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>PRESENTATION ET JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES .....</b>	<b>9</b>
9.1	TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER .....	9
9.2	TRANSMISSION ELECTRONIQUE .....	9
<b>10</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>



## 1 Contexte

Le Parc naturel régional des Grands Causses est doté d'une Charte forestière de territoire intégré à sa propre Charte. Un des objectifs prioritaires de cette Charte visait le développement de la filière bois-énergie. L'émergence de réseau de chaleur bois sur Saint-Affrique et probablement Millau dans les années ne remet pas en cause la ressource bois énergie disponible mais plutôt l'organisation de la filière qui tend à se structurer au travers la création de la SEM Causse Energia.

Après une forte implication dans le développement de la filière bois énergie, le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite soutenir, voire être promoteur, d'une re-structuration de la filière bois matériaux.

Le territoire du Parc dispose d'une ressource en bois conséquente mais toute cette ressource n'est pas forcément mobilisable (pentes, forêt jeune et non gérée, morcellement de la propriété forestière...). Le rapport de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (2005) estime l'accroissement annuel des forêts à 382 493 m<sup>3</sup>/an.

En 2015, le nombre de forêts bénéficiant d'un Plan simple de gestion est de 138 pour 14 637 ha. Le volume mobilisé estimé en forêt privée pour la période 2015-19 est de 86 750 m<sup>3</sup>/an en moyenne (donnée du CRPF Occitanie). En forêt publique (68 forêts, soit 13 064 ha), les bois bénéficient d'un aménagement forestiers Les volumes mobilisés estimés pour la même période est de 22 250 m<sup>3</sup>/an (données de l'ONF). Ainsi, sur le Sud Aveyron, on mobiliserait 109 000m<sup>3</sup> de bois chaque année soit seulement 28,5% de l'accroissement annuel.

Afin de développer et stabiliser l'économie locale par la valorisation de la ressource en bois du territoire en assurant une gestion et une exploitation durable cette dernière, il est nécessaire de mieux connaître la ressource en bois.

## 2 Nature des prestations

### 2.1 Intitulé de l'opération

La prestation concerne la réalisation d'un **film de 10 minutes sur la forêt et la filière bois en Sud-Aveyron**, ainsi que d'un teaser, dans le cadre d'une **étude prospective de la ressource en bois du Parc naturel régional des Grands Causses à l'horizon 2035**. Elle est dénommée ci-après, « l'opération ».

### 2.2 Organisation de l'opération

L'opération fait l'objet d'une tranche unique comprenant :

- L'écriture des scénarii en collaboration avec le Parc
- Prise de son, bande sonore, fonds musicaux ou acquisition libres de droits de ces derniers
- La prise de vues réparties sur la saison touristique
- La réalisation et le montage- prenant en compte des remarques du maître d'ouvrage aux différentes phases
- La finalisation du film
- La duplication et la livraison en 2 exemplaires sur support de stockage numérique DVD ou clé USB

## **3 Mise en œuvre**

### **3.1 Description de l'opération et tâches à mettre en œuvre**

#### **3.1.1 Généralité**

L'opération a pour objet de présenter la forêt comme une ressource de bois et son rôle essentiel dans le stockage de carbone au travers d'un film de 10 min. Elle mettra en avant au moins 4 acteurs socio-professionnels dans un cadre forestier, le cas échéant dans le cadre d'un chantier d'exploitation forestière.

De manière générale, le film devra être dynamique, incitatif et comporteront des images évocatrices de l'environnement forestier du territoire et mettant en avant les métiers de la forêt et du bois. Le contenu du film ne devra toutefois pas faire apparaître la forêt comme un espace naturel vierge de toute activité humaine ou, au contraire idéaliser les métiers forestiers. Le film devra trouver un juste équilibre montrant une forêt comme une ressource ou un capital à gérer durablement.

L'étude de ressource a pour ambition de qualifier et quantifier la ressource en bois disponible et mobilisable dans les forêts du territoire du Parc naturel régional des Grands Causse : évaluation de la quantité (en volume de bois) disponible, exploitable et exploité aujourd'hui pour le bois matériaux, pour le bois d'industrie et pour le bois énergie (y compris le bois bûche).

#### **3.1.2 Conduite du projet**

Le prestataire veillera à prendre connaissance de l'environnement du reportage, des enjeux et du contexte de l'opération.

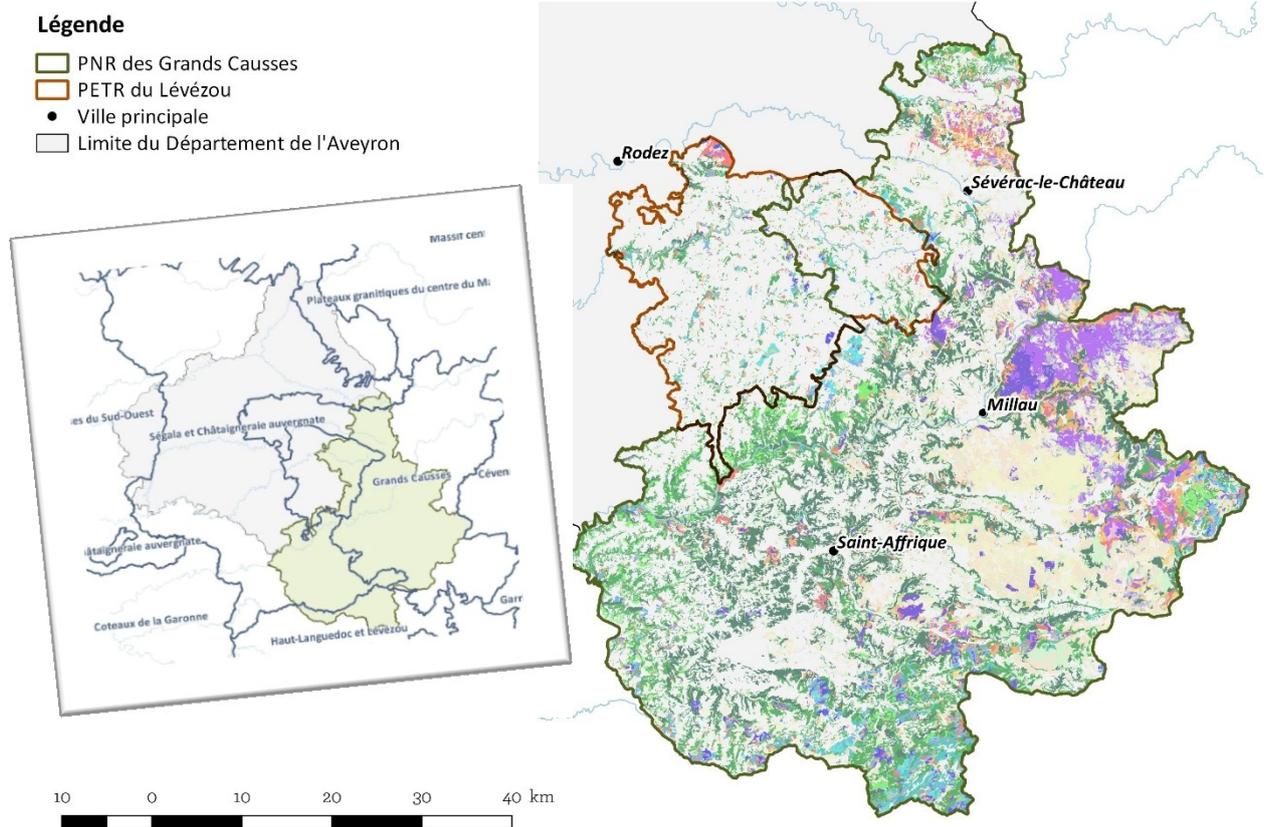
Le choix des lieux de tournage, les personnes interviewées, les contenu et scénario ou tout autre élément incontournable sera fait et validé en collaboration avec le chargé de mission du Parc en charge de la forêt et la chargée de communication.

Le prestataire prévoira le temps nécessaire au tournage du cadre forestier (en prévoyant des plans larges ou des plans aériens par drone), des chantiers et des interviews.

Il assurera les tâches de derushage, montage, mixage de la musique le cas échéant, ajout des logotypes et autres visuels, le titrage et l'étalonnage couleur.

### **3.2 Zone d'étude**

La zone d'étude correspond au périmètre du Parc naturel régional des Grands Causse (le cas échéant élargi au Lévézou).



**Figure 1 : périmètre(s) d'étude**

La zone de tournage concerne l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (3 300 km<sup>2</sup>) plus le territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PÉTR) du Lézézou (710 km<sup>2</sup>), soit un territoire d'une superficie totale d'environ 3 800 km<sup>2</sup>).

### 3.3 Rôle et gouvernance

Autant que de besoin, le Parc et le prestataire se solliciteront pour permettre le bon déroulement de la prestation et permettre la coordination de l'opération. Ils s'informeront mutuellement des difficultés qu'ils rencontrent dans la coordination ou la mise en œuvre l'opération

Dans l'objectif du suivi de l'état d'avancement de l'opération, un tableau de bord pourra être proposé par le titulaire du marché, en concertation avec le Parc. Ce tableau indiquera pour chaque étape, les dates estimées de leur début et de leur fin, les difficultés rencontrées et toute autre information permettant de suivre l'avancement de l'opération. Ce tableau de bord sera examiné et mis à jour à chaque revue d'avancement et à une fréquence proposée par le prestataire et validé par le Parc.

## 4 Documents à produire et autres livrables

Après encodage, export et création d'un master sur CD ou clé USB le prestataire livrera :

- Le film de 10 min,
- Un teaser court (30 secondes environ) pour les réseaux sociaux,
- Les rushes,
- Des visuels issus des prises de vue.

## 5 Moyens et compétences à mettre en œuvre

Le prestataire s'engage à mettre à la disposition du Parc les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de l'ensemble des tâches de sa mission.

Les capacités requises sont une pratique et de solides connaissances en matière de tournage, montage et post-production. Une bonne capacité d'organisation logistique (accès aux sites de tournage) est souhaitée.

La connaissance des acteurs socioéconomiques, du contexte local (Aveyron) ou du contexte régional (Occitanie) facilitera la bonne organisation du travail et permettra au prestataire des gains de temps non négligeable.

## 6 Propriété intellectuelle

Conformément au CCAP, l'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option B telle que définie au chapitre V du C.C.A.G.-P.I. : « *Le titulaire du marché cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement [...] pour les destinations précisées dans les documents particuliers du marché.* ».

En ce sens, le prestataire qui recueille ou traite les données cède au Parc et aux organismes publics finançant l'étude les droits patrimoniaux des données à des fins de communication d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation.

Ainsi, le Parc pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des réalisations effectuées dans le cadre de la présente mission par son titulaire. Il pourra également autoriser des tiers à reproduire ou à utiliser tout ou partie des réalisations effectuées, notamment les partenaires cités en préambule.

Le titulaire garantit le Parc contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

## 7 Calendrier prévisionnel

La période de tournage que nécessite l'opération est estimée à environ 12 mois à partir de mars/avril 2018 couvrant ainsi les quatre saisons.

La date limite de remise des offres est fixée **au lundi 20 novembre 2017 à 12h00**.

***Note importante : Les prestations débuteront à compter de la notification du marché conditionnée à l'obtention des financements pour l'opération, notamment des financements européens LEADER pour lesquels l'indication du montant exact de la prestation est nécessaire.***

***La date de démarrage de l'opération est également conditionnée à la réception des avis d'attribution de ces financements.***

## 8 Présentation et jugement des offres

Les offres devront comporter :

- une note d'intention
- une proposition de planning

- une proposition de budget détaillé
- des références dans le domaine de la réalisation

Le jugement des offres sera fondé sur deux critères pondérés :

- le prix : 50 %
- la valeur technique (proposition technique, moyens mis en œuvre et méthode) : 50 %

## 9 Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

### 9.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :	<b>Film ressource bois</b>
	<b>NE PAS OUVRIR</b>

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Jérôme Bussière**  
**Parc naturel régional des Grands Causses**  
**71 boulevard de L'Ayrolle**  
**B.P. 50126**  
**12101 Millau CEDEX**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

### 9.2 Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : [jerome.bussiere@parc-grands-causses](mailto:jerome.bussiere@parc-grands-causses). Le sujet du message devra comporter, en préfixe, la mention « [Film ressource bois] » (entre crochets). Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : odt, doc et pdf.

## 10 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au moins 7 jours avant la date limite de réception des offres à :

Renseignement(s)

*Parc naturel régional des Grands Causses*

*Monsieur Jérôme Bussière, chargé de mission Biodiversité, forêts et zones humides*

*71 boulevard de L'Ayrolle - BP 50126 - 12101 Millau CEDEX*

*Tél : 05.65.61.35.50*

*Mail : [jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr](mailto:jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr)*

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.